

## Fontainebleau



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 23.FI.51

**Objet : Demande de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le programme d'investissement 2023 – Hôtel de Ville – Travaux d'isolation thermique du bâtiment**

#### LE MAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Vu la décision n°23.FI.11 du 13 janvier 2023 relative à une demande Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le programme d'investissement 2023 – Travaux d'isolation thermique du bâtiment,

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Considérant la possibilité de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour le financement de certaines opérations,

Considérant la nécessité d'abroger la décision n°23.FI.11 du 13 janvier 2023 pour incomplétude,

#### DECIDE

**Article 1er : D'abroger la décision n°23.FI.11 du 13 janvier 2023.**

**Article 2 : De solliciter l'aide financière de l'Etat pour un montant de 694 277,40€, soit un taux de subvention de 60%, afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) 2023, selon le détail ci-après.**

Site	Libellé	Montant de l'opération	
		HT	TTC
Hôtel de Ville	Travaux d'isolation thermique du bâtiment	1 157 129,00 €	1 388 554,80 €

**Article 3 : De préciser que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au budget primitif 2023.**

**Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,**

**Fait à Fontainebleau, le 24 mars 2023**

**Julien GONDARD**



**Maire de Fontainebleau**

**Publié le 28 MARS 2023**

**Notifié le**

**Certifié exécutoire le 28 MARS 2023**

**Sous l'identifiant 077-217701861-**